



## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 NOVEMBRE 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 9 novembre 2020 à 18 h 30 et à laquelle sont présents monsieur le Maire François Veilleux, madame la Conseillère Marie-Andrée Giroux et messieurs les Conseillers Keven Boutin, Sylvain Bolduc, Claude Mathieu et Bernard Gendreau, sous la présidence de S.H. le Maire.

Étaient également présents : Monsieur Serge Vallée, directeur général, Mme Mélanie Quirion, directrice générale adjointe et trésorière, ainsi que Me Maxime A. Pouliot, greffier.

### **CONSTAT DU QUORUM**

### **OUVERTURE**

La séance est ouverte à 18 h 30.

### **ORDRE DU JOUR**

#### **R-2020-11-6847: Adoption de l'ordre du jour**

Considérant l'ordre du jour suivant rédigé par le greffier sur demande verbale du Maire :

1. Constat du quorum ;
2. Ordre du jour ;
3. Adoption de résolutions :
  - a. Mandat à l'UQM de demander des soumissions et de contracter des assurances de frais juridiques ;
  - b. Mandat de présenter une demande d'autorisation pour le projet de retrait des vestiges dans la rivière Chaudière ;
4. Tout autre sujet si le Conseil est complet et y consent ;
5. Période de questions ;
6. Levée de la séance.

Il est proposé par monsieur Keven Boutin,  
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour préparé par le greffier soit adopté tel que rédigé.

### **ADOPTION DE RÉOLUTIONS**

#### **R-2020-11-6848: Mandat à l'Union des municipalités du Québec de demander des soumissions et de contracter des assurances de frais juridiques**

ATTENDU QUE, conformément aux articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 et suivants du *Code municipal*, la Ville de Beauceville souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec et son regroupement pour l'achat en commun d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires et d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21), pour la période du 31 décembre 2020 au 31 décembre 2025 ;

En conséquence, il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux  
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville joigne le regroupement d'achats de l'Union des municipalités du Québec, en vue de l'octroi d'un contrat en assurances protection de la réputation et





## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 NOVEMBRE 2020 (suite)

de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires et d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21) pour la période du 31 décembre 2020 au 31 décembre 2025 ;

QUE la Ville de Beauceville autorise monsieur le maire François Veilleux et le greffier Me Maxime A. Pouliot à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente intitulée « ENTENTE de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires et d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21) », soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long.

**R-2020-11-6849: Mandat de présenter une demande d'autorisation pour le projet de retrait de vestiges dans la rivière Chaudière**

ATTENDU QUE la Ville de Beauceville souhaite retirer des vestiges dans la rivière Chaudière à Beauceville ;

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc  
Appuyé par monsieur Keven Boutin et résolu à l'unanimité

QUE Mme Karine Gagnon, ing. de Stantec Experts-Conseils Ltée, soit autorisée à présenter et signer toute demande de certificat d'autorisation ou d'autorisation au ministre du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs en vertu de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* et à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* pour le projet de retrait des vestiges dans la rivière Chaudière à Beauceville, pour et au nom de la Ville de Beauceville ;

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **Affaires nouvelles**

Le Conseil étant complet et les Conseillers ayant reçu l'information nécessaire à la prise de décision dans le délai imparti, la résolution suivante soit adoptée :

**R-2020-11-6850: Aide financière pour l'Aréna de Beauceville**

ATTENDU QUE la Corporation de l'Aréna de Beauceville doit faire face à des obligations financières considérables dans son budget d'opération, notamment en raison d'une diminution marquée des heures de location de glace depuis la mise en place des mesures sanitaires dues à la crise de la COVID-19 ;

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu  
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accorde une aide financière de 50 000 \$ à la Corporation de l'Aréna de Beauceville afin de combler son besoin de liquidités ;

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant à même son budget d'opération ;





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 NOVEMBRE 2020 (suite)

**Période de questions**

Aucune question.

***LEVÉE DE LA SÉANCE***

**R-2020-11-6851: Levée de la séance**

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux  
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

---

FRANÇOIS VEILLEUX, Maire

---

Me MAXIME A. POULIOT, Greffier

